

AFFAIRE N°26. - Approbation du dossier d'adjudication relatif à la modernisation du Chemin "Bois Rouge" à la Bretagne.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune a obtenu, au titre du programme 1970 de Voirie Rurale subventionné par le Ministère de l'Agriculture, une inscription pour le financement des travaux de modernisation du chemin "Bois Rouge" à la Bretagne.

Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural m'a transmis un dossier d'adjudication dont le montant des travaux, honoraires compris, s'élève à QUINZE MILLIONS (15 000 000) de Frs CFA.

Le financement s'établirait ainsi :

- Subvention du Ministère de l'Agriculture (10%).....	1 500 000 Frs CFA
- Subvention du FIDOM local (20 %).....	3 000 000 Frs CFA
- Emprunt à la C.R.C.A. (70%).....	10 500 000 Frs CFA

Soit un total de.....15 000 000 Frs CFA

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs,

- 1°) - d'approuver le dossier d'adjudication ;
- 2°) - de m'autoriser à lancer l'adjudication et à passer un marché avec l'Entreprise adjudicataire ;
- 3°) - de confier au Service du Génie Rural l'étude et la direction des travaux dans le cadre de la loi N° 55-985 du 25 juillet 1955 et des textes qui la complètent. Ces textes fixent notamment les pourcentages à appliquer au montant des travaux pour le calcul des honoraires dus au Service et le déchargent expressément de la responsabilité pécuniaire et décennale prévue par les articles 1 792 et 2 270 du Code Civil.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
D. Denis le 19 juin 1970  
P. le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: P. Kessler  
Pour copie certifiée  
conforme  
Le Directeur des Affaires  
Financières  
Ch. Vergeau.